

Le défi étudiant

S'inspirer de l'art

canadien 2025

Comment participer

Aucun achat requis. Ce défi, assujéti aux lois canadiennes, s'adresse seulement aux personnes résidant au Canada.

Pour participer au défi étudiant S'inspirer de l'art canadien, vous devez fournir un formulaire d'inscription dûment rempli et signé, ainsi qu'une image en haute résolution de l'œuvre d'art présentée, accompagnée de la démarche écrite de l'artiste.

En soumettant votre inscription au défi, vous déclarez en avoir lu et accepté les règlements. Vous acceptez que le fait de soumettre une inscription au défi constitue une forme contraignante de votre signature électronique qui vous lie aux présents règlements du défi.

Pour être valides, les inscriptions doivent être reçues au plus tard le 21 mars 2025, 23 h 59 HAE.

Aucune participation ne sera acceptée après le 21 mars 2025, et ce, pour aucune raison que ce soit. Toutes les inscriptions reçues après le 21 mars 2025 seront considérées comme nulles.

Admissibilité

Ce défi est ouvert à la présentation d'une œuvre par toute personne résidant au Canada et inscrite à l'école (de la 7^e année à la 12^e année), incluant les personnes inscrites à l'école à la maison.

Les élèves qui veulent participer sans avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province doivent obtenir le consentement d'un de leur parent, ou de leur tuteur ou tuteur, pour être admissibles au défi.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- a. les membres des familles du personnel de l'Institut de l'art canadien.
- b. les membres des familles des personnes composant le jury du défi.

Inscription

Votre inscription doit comprendre l'ensemble du contenu que vous souhaitez soumettre dans le cadre du défi (texte, image, fichiers à télécharger et/ou liens hypertextes).

Les types de contenu suivants sont interdits :

- a. Contenu offensant et susceptible d'exposer une personne ou un groupe de personnes à la haine ou au mépris, pour des motifs basés sur la race, la nationalité ou l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le genre, l'âge ou le handicap.
- b. Contenu pornographique, vulgaire, obscène ou sexuellement explicite.
- c. Toute chose illégale.
- d. Toute propagande haineuse.
- e. Toute menace ou tout harcèlement.
- f. Toute menace ou suggestion de commettre un acte criminel.
- g. Contenu profane, diffamatoire, menaçant, insultant, ou qui fait la promotion d'activités possiblement illégales, inappropriées, non sécuritaires, dangereuses ou socialement irresponsables.
- h. Contenu portant atteinte aux droits personnels ou de propriété d'une personne, d'une entité ou d'une organisation, incluant, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle.

Toute inscription jugée inappropriée ou en infraction des interdictions susmentionnées sera annulée par l'Institut de l'art canadien à sa discrétion unique et absolue.

Tout contenu soumis à l'Institut de l'art canadien ne sera pas retourné.

Le défi étudiant

S'inspirer de l'art

canadien 2025

Attribution des prix

Un jury examinera toutes les inscriptions reçues au cours de la période d'admissibilité du défi et déterminera les personnes gagnantes dans les catégories et selon les critères suivants :

Catégories :

- 7^e à 9^e année
- 10^e à 12^e année

Critères :

- La créativité de l'œuvre inspirée par, ou dialoguant avec, une œuvre ou un-e artiste du Canada
- L'impact visuel du projet
- La puissance de la démarche de l'artiste, comprenant l'explication de l'intention artistique et le lien avec l'artiste ou l'œuvre d'art du Canada ayant servi de source d'inspiration.

Description des prix

Dans chaque catégorie, les personnes gagnantes recevront un premier prix de 500 dollars tandis que 250 dollars seront attribués aux mentions honorables.

Règlements généraux

1. En vous inscrivant au défi, vous :

- a. déclarez avoir lu les règlements du défi que vous acceptez et respecterez;
- b. déclarez que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du défi.

2. Si le prix ne peut être attribué tel qu'il est décrit dans les présents règlements, l'Institut de l'art canadien se réserve le droit de substituer un prix ou un élément d'un prix par un autre de valeur comparable, déterminé à son entière discrétion.

3. En cas de litige ou de plainte relative à une inscription qui contreviendrait aux règlements du défi, vous pourriez devoir fournir la preuve (sous forme acceptable par l'Institut de l'art canadien) que votre inscription devrait

être considérée comme légitime. Si l'Institut de l'art canadien détermine (à son unique discrétion) qu'une inscription contrevient aux règlements du défi, cette inscription sera automatiquement annulée.

4. Les décisions prises par l'Institut de l'art canadien en regard de tous les aspects du présent défi sont finales et irrévocables pour toutes personnes participantes, et ce, sans droit de recours, incluant, mais sans s'y limiter, toute décision en matière d'admissibilité des inscriptions et des personnes participantes ou d'annulation et de disqualification.

5. L'Institut de l'art canadien se réserve le droit de modifier les règlements du défi ou de mettre fin au défi en tout temps et sans responsabilité envers les participantes et les participants. Toute modification aux présents règlements sera publiée sur le site Internet de l'IAC.

6. L'Institut de l'art canadien décline toute responsabilité pour perte, dommages ou blessure, sans limitation.

7. L'Institut de l'art canadien se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent défi, peu importe la raison, à son unique discrétion.

8. Les renseignements personnels recueillis par l'Institut de l'art canadien à l'étape de l'inscription seront conservés et utilisés aux seules fins d'administration du présent défi, ainsi que pour toute autre fin à laquelle vous avez consentie en vous inscrivant. En fournissant vos renseignements personnels, vous acceptez expressément les présentes modalités.

9. En vous inscrivant, vous acceptez de vous conformer aux règlements du défi et aux décisions prises par l'Institut de l'art canadien et par les membres du jury, ces décisions étant finales et irrévocables pour toutes les personnes participantes.

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins particuliers en rapport au présent défi, veuillez contacter l'IAC par le biais de [la page web du défi](#).